

ANTENNE DE BREST  
DES IRRADIES DES ARMES NUCLEAIRES ET LEURS FAMILLES



Le 24 Février 2016

<http://www.asso-henri-pezerat.org>

Maison du citoyen et de la Vie Associative  
16 rue du Révérend Père Aubry  
94120 Fontenay-sous-Bois

Contacts : [francis.talec@orange.fr](mailto:francis.talec@orange.fr)

COMMUNIQUÉ

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
N'OUBLIEZ PAS LES VICTIMES COLLATÉRALES DES ESSAIS NUCLÉAIRES**

En visite en Polynésie, le Président de la République a reconnu que les essais nucléaires conduits entre 1966 et 1996 ont eu un impact sur l'environnement et provoqué des effets sanitaires graves sur la population polynésienne, sur les personnels civils et militaires.

Qu'il n'oublie pas les victimes collatérales civiles et militaires des essais nucléaires, celles qui ont assuré la fabrication, l'entretien, la maintenance des armes nucléaires aéroportées, des sous-marins nucléaires, des missiles sol air du plateau d'Albion.

Le discours sur les essais nucléaires propres, le discours de 1972 à 1996 sur des armes nucléaires qui n'émettent pas de rayonnements ionisants ont reposé sur les mensonges répétés de ceux qui avaient la responsabilité à l'époque.

Ce n'est qu'en 1996 que les responsables avouent que les nouvelles armes nucléaires rayonnaient plus que les précédentes qui, elles, rayonnaient également. Surprise, découverte. Elles émettent des rayonnements neutroniques très dangereux pour la santé.

Ces mensonges sont démentis par la réalité. Le bilan des victimes dont nous avons connaissance est lourd à l'Ile Longue :

**7 leucémies, 2 cancers de la prostate, 1 lymphome, 1 double cancer (prostate et peau), 1 double cancer (œsophage et pharynx), 1 cancer de l'œsophage, 1 cancer du rectum, 1 cancer de la thyroïde, 1 cancer du rein, 1 double cancer (rectum et pancréas).**

**14 cancers se sont déclenchés entre 50 et 60 ans, 3 entre 60 et 65 ans.**

Seules les leucémies sont reconnues en maladies professionnelles. La reconnaissance des maladies hors tableau est extrêmement difficile. C'est la raison pour laquelle les victimes demandent :

- La modification du tableau MP n°6 (affections provoquées par les rayonnements ionisants). Il s'agit d'y faire figurer l'ensemble des pathologies cancéreuses reconnues dans la liste américaine des maladies professionnelles radio-induites (contre trois actuellement).
- La création d'un tableau de maladie professionnelle reconnaissant les cancers associés à une poly exposition à des cancérogènes.

**Monsieur le Président de la République, publiquement, les victimes vous demandent de faire insérer dans la législation de la Sécurité Sociale cette modification et création.**

**Comment qualifier notre demande, sans réponse, adressée en 2013, 2014 et 2015 à Monsieur le Ministre de la Défense? Demande d'étude de santé prenant en compte l'ensemble des travailleurs**

.../...

**civils et militaires qui ont été exposé aux rayonnements gamma et neutroniques des chaufferies nucléaires et des armes nucléaires afin d'obtenir un bilan précis des maladies radio induites.**

Pour les victimes

Francis TALEC